

AÏD AL AD-HÂ

La fête des Moutons et la dévaluation

Plus de doute sur le jour d'Arafat; c'est aujourd'hui vendredi 19-05-94. En effet, demain samedi 20-05-94 les musulmans célébreront à travers le monde la fête de Tabaski en commémoration du sacrifice d'Abraham le père du monothéisme.

Soulignons que pour ce sacrifice, les ovins sont préférables aux autres animaux. Plus précisément un ovin d'un an révolu; ou selon une autre opinion de huit (8) mois au moins, ou de dix (10) mois selon une troisième opinion.

En outre, notons que les mâles non châtrés sont encore préférables parmi ces derniers. Mais celui qui n'en est pas capable immolera selon ses possibilités une de ces bêtes classées par ordre d'importance: Les mâles non châtrés ensuite les mâles châtrés, les femelles Les caprins mâles et femelles, les caprins non châtrés, caprins femelles, camelins puis enfin les bovins.

Alors que pour les sacrifices faits

en cours de pèlerinage, les chameaux sont préférables. Viennent ensuite les bovins, puis les ovins puis les caprins.

Mais quelle que soit l'espèce à laquelle appartient l'animal à sacrifier, signalons qu'elle ne devra être ni borgne, ni malade, ni boiteuse, ni maigre au point de ne plus avoir de graisse. En somme il faut éviter de choisir un animal présentant un vice quelconque, comme une bête très petite ou à l'oreille coupée, ou encore à la corne cassée. Si la blessure qui en résulte est encore à vif, une telle bête peut être choisie.

Et, lors de l'égorgeage, on place l'animal à sacrifier en direction de la Kaaba et le sacrificateur dit ceci:

*Bismil-la-hi wal-lahou Akbarou
Rabbanâ taqabal-minâ*

qui signifie "Au nom de Dieu et Dieu est le plus grand.

Seigneur accepte cela de nous". Comme l'a ordonné Dieu le Très-Haut dans le saint Coran en ces termes: "prononcez sur eux le nom de Dieu (en les immolant)

alors qu'ils sont bien debout sur les quatre pattes, quand ils tombent sur le côté (en mourant) mangez-en et donnez-en à manger au pauvre qui cache sa pauvreté et à celui qui la met en évidence" **Chapitre 22- verset 36**

Mais celui qui n'a pas le courage d'égorger son animal et de le dépecer, quelqu'un d'autre le fera contre paiement en argent de préférence, au lieu que ce dernier se taille la tête, les pattes ou une partie quelconque des viandes comme droit. Ce qui n'est pas alors islamique. Donc soit c'est gratuit soit c'est rémunéré. Car, après avoir dépecé l'animal en question, le fidèle doit répartir sa viande en trois tas:

- Le premier tas sera destiné aux pauvres et aux nécessiteux sans tenir compte de leur confession religieuse;

- Le 2e tas aux parents et aux amis du sacrificateur qu'ils soient musulmans ou pas;

- Et le 3e sera réservé à sa propre famille.

Mais un sondage fait auprès de certains sacrificateurs dans ces derniers jours au niveau de l'Avenue d'Oubritenga en allant vers le rond-point des Nations Unies montre que les moutons coûtent cher maintenant. Car, leurs prix varient entre 10 mille

et 60 mille francs CFA. Des prix qui font tomber les acheteurs à la renverse.

Alors, l'idée qui nous vient immédiatement à l'esprit est la suivante: *sous ce soleil de la dévaluation, ne sacrifie pas qui veut, mais qui peut.*

Autrement dit, en pareille circonstance il y a de quoi faire recours à la volaille pour cette fête.

De plus, une question se pose à savoir: est-ce une obligation pour le musulman d'immoler un bœuf?

Sur ce, disons que ce sacrifice est une obligation traditionnelle islamique (Sunna) pour qui, a les moyens de le faire.

En d'autres termes, il n'y a pas d'inconvénient pour celui qui, par exemple, l'année dernière a pu s'en acquitter et que limité cette année par ses moyens, n'a pas pu le faire. Bref, en ce qui concerne les jours de sacrifice, ils sont au nombre de trois. Mais parmi ces trois jours, le premier est préférable jusqu'à l'après-midi. Passé ce temps, il est recommandé d'attendre le lendemain matin.

Enfin, nous souhaitons à toutes et tous une agréable fête de Tabaski.

Baro Hamadi

élève au Centre arabe lybien